

AIDES FINANCIÈRES POUR LA MOBILITÉ (2026-2027)

Le montant des bourses attribuées dépend du programme concerné et de la durée du séjour. Ces aides sont toutes cumulables entre elles. Hormis cela, les étudiant·e·s sont responsables du financement de leur mobilité. Pour information, les étudiant·e·s boursier·e·s sur critères sociaux continuent de recevoir leur bourse pendant leur séjour à l'étranger.

POUR UN SEMESTRE D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER

BOURSE [ERASMUS+](#) :

- 450€ par mois pour un séjour d'études dans un des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Îles Féroé, Suisse.
- 400€ par mois pour un séjour d'études dans un des pays suivants : Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine, Malte, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.
- 700€ par mois pour un séjour d'études dans un pays du reste du monde (dans la limite du budget disponible et de deux mois financés – aide réservée aux étudiant·e·s de niveau Master).

Pour une mobilité d'une durée de 2 à 12 mois. Le dossier est à remplir auprès du service des relations internationales. En fonction des subventions disponibles selon les années, les étudiant·e·s peuvent prétendre à la totalité des mensualités correspondant à leur séjour ou seulement une partie (minimum 2 mois). Deux types de compléments s'ajoutent au montant des bourses :

- 250€ par mois pour les participant·e·s répondant aux critères suivants : en situation de handicap, boursier·e·s du CROUS échelons 6 à 7, ayant une affection longue durée ou une maladie chronique, habitant des zones de France ruralités revitalisation ou des quartiers prioritaires de la ville (voir [Guide de l'inclusion Erasmus](#)) ;
- Complément pour les frais de voyage, en fonction de la distance et du mode de transport.

AIDE À LA MOBILITÉ DE L'ÉSAM CAEN/CHERBOURG :

Somme forfaitaire de 150€, à laquelle les étudiant·e·s ont droit une fois au cours du second cycle, pour un voyage à l'étranger individuel ou collectif. Le projet de voyage doit avoir recueilli un avis favorable de la part de l'école. La demande doit être formulée auprès du service des relations internationales.

[PASS MONDE RÉGION NORMANDIE](#) :

Bourse hebdomadaire de 40€ + forfait de départ de 200€ (pour une mobilité effectuée dans un pays de l'Union Européenne ou proche, voir règlement) ou 400€ (pour toutes les autres destinations). Réservée aux étudiant·e·s de moins de 30 ans, dont le foyer fiscal se situe en Normandie et le quotient familial est inférieur à 30000€, pour un séjour d'études d'une durée comprise entre 4 et 26 semaines. Le dossier est à remplir en ligne.

AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE [\[AMI\]](#) :

Destinée aux étudiant·e·s bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux ou d'une aide spécifique annuelle, pour un séjour à l'étranger d'une durée comprise entre 1 et 10 mois consécutifs. Le montant mensuel de cette bourse est de 400€. Le dossier est à monter auprès du service des relations internationales.

POUR UN STAGE À L'ÉTRANGER

BOURSE [ERASMUS+](#) :

- 600€ par mois pour un stage dans un des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Îles Féroé, Suisse.
- 550€ par mois pour un stage dans un des pays suivants : Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine, Malte, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.
- 700€ par mois pour un stage dans un pays du reste du monde (dans la limite du budget disponible et de deux mois financés – aide réservée aux étudiant·e·s de niveau Master).

Pour une mobilité d'une durée de 2 à 12 mois. Le dossier est à remplir auprès du service des relations internationales. En fonction des subventions disponibles selon les années, les étudiant·e·s peuvent prétendre à la totalité des mensualités correspondant à leur séjour ou seulement une partie (minimum 2 mois). Deux types de compléments s'ajoutent au montant des bourses :

- 250€ par mois pour les participant·e·s répondant aux critères suivants : en situation de handicap, boursier·e·s du CROUS échelons 6 à 7, ayant une affection longue durée ou une maladie chronique, habitant des zones de France ruralités revitalisation ou des quartiers prioritaires de la ville (voir [Guide de l'inclusion Erasmus](#)) ;
- Complément pour les frais de voyage, en fonction de la distance et du mode de transport.

AIDE À LA MOBILITÉ DE L'ÉSAM CAEN/CHERBOURG :

Somme forfaitaire de 150€, à laquelle les étudiant·e·s ont droit une fois au cours du second cycle, pour un voyage à l'étranger individuel ou collectif. Le projet de voyage doit avoir recueilli un avis favorable de la part de l'école. La demande doit être formulée auprès du service des relations internationales.

[PASS MONDE RÉGION NORMANDIE](#) :

Bourse hebdomadaire de 40€ + forfait de départ de 200€ (pour une mobilité effectuée dans un pays de l'Union Européenne ou proche, voir règlement) ou 400€ (pour toutes les autres destinations). Réservée aux étudiant·e·s de moins de 30 ans, dont le foyer fiscal se situe en Normandie et le quotient familial est inférieur à 30000€, pour un stage d'une durée comprise entre 4 et 26 semaines. Le dossier est à remplir en ligne.

AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE [\(AMI\)](#) :

Destinée aux étudiant·e·s bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux ou d'une aide spécifique annuelle, pour un séjour à l'étranger d'une durée comprise entre 1 et 10 mois consécutifs. Le montant mensuel de cette bourse est de 400€. Le dossier est à monter auprès du service des relations internationales.

BOURSE POUR STAGE PRATIQUE EN ALLEMAGNE [\(OFAJ\)](#) :

300€ par mois dans le cadre d'un stage à l'étranger d'une durée de 1 à 3 mois, pour tout·e étudiant·e âgé·e de 30 ans maximum. Le dossier est à monter auprès du service des relations internationales.

AIDE DE L'OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE [\(OFQJ\)](#) :

Pour un stage en milieu professionnel entre 1 et 12 mois au Québec : aide financière d'un montant maximum de 200€ et soutien pédagogique pour l'obtention du permis de travail.